



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA  
MRC DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
LE 7 MARS 2022

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège, en séance ordinaire, ce 7 mars 2022, en présentiel, tel que stipulé par l'arrêté ministériel numéro n° 2022-019 daté du 25 février 2022.

Sont présents à cette séance ordinaire, en présentiel :

Anik Corminboeuf, mairesse  
Manon Tremblay  
Jacques Sirois  
Hervé Voyer  
Mario Pelletier  
Andrew Caddell  
Siège vacant # 1

Assistent également à la séance :

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Anik Corminboeuf.

*Cette séance se tiendra en présentiel pour les élus.es municipaux et le personnel administratif ainsi avec la population en général, avec les mesures sanitaires en vigueur.*

**OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La mairesse remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

22.03.60 **RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Andrew Caddell  
**APPUYÉ PAR** Manon Tremblay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

22.03.61 **RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Jacques Sirois  
**APPUYÉ PAR** Manon Tremblay  
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

### EXPLICATIONS DU COMPTE DES TAXES MUNICIPALES – ANNÉE 2022

La mairesse, et la directrice générale expliquent aux personnes présentes les augmentations sur le compte de taxes 2022.

Demande de présentation de la consommation totale de l'eau sur le réseau. Portrait global de l'eau.

### DÉPÔT OFFICIEL ET APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ VISANT LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

#### 21.03.62 RÉSOLUTION

**IL EST PROPOSÉ PAR** Hervé Voyer  
**APPUYÉ PAR** Mario Pelletier  
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska approuve la liste officielle des personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement de taxes déposée par madame Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière.

**QUE**, suite à cette approbation, la municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale et greffière-trésorière à déposer officiellement cette liste à la MRC de Kamouraska pour vente des immeubles pour non-paiement de taxes foncières, assister à la vente et acquérir les immeubles au nom de la municipalité s'il n'y a pas preneur.

**QUE**, madame Anik Corminboeuf, mairesse, soit nommée substitut en cas d'impossibilité d'agir de la personne déléguée.

### RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE GUILLAUME BOUCHARD POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE DE ROUTES MUNICIPALES (PROJET ACCEPTÉ PAR LE MTQ)

#### 22.03.63 RÉSOLUTION

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a accordé une subvention dans le cadre du programme d'aide financière, Volet soutien, des routes municipales ;

**ATTENDU QUE** des plans et devis ont été préparés par Guillaume Bouchard, ingénieur, et qu'une surveillance doit être mise en place pour le suivi du projet ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Hervé Voyer  
**APPUYÉ PAR** Mario Pelletier  
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, pour la surveillance partielle des travaux applicable de pavage sur diverses rues.

Coût demandé : 4 110.36 \$ incluant les taxes applicables.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR, CONCERNANT LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLAN DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL DU COURS D'EAU LAPLANTE**

**21.03.64 RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Manon Tremblay  
**APPUYÉ PAR** Anik Corminboeuf  
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, concernant la conception et la mise en plan des travaux de réfection du réseau d'égout pluvial du cours d'eau Laplante.

Coût demandé : 5 909.72 \$ incluant les taxes applicables.

**RÉSOLUTION POUR APPROBATION DES TRAVAUX EN COURS D'EAU PRÉVUS POUR L'ANNÉE 2022 PAR LA MRC DE KAMOURASKA (SUR LES ABOITEAUX – PORTIQUES DE BÉTON 3538)**

**21.03.65 RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Hervé Voyer  
**APPUYÉ PAR** Anik Corminboeuf  
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Kamouraska appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur les cours d'eau suivants : sur les aboiteaux – portiques de béton 3538) prévus par la MRC de Kamouraska en 2022 et s'acquittera de la facture qui y sera associé.

**QUE** le conseil de la municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus aux cours d'eau sur les aboiteaux – portiques de béton 3538) en 2022.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE MARIE-PIER FOURNIER POUR LA PRÉPARATION DU JOURNAL LOCAL «LA MARÉE MONTANTE»**

**22.03.66 RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Andrew Caddell  
**APPUYÉ PAR** Mario Pelletier  
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par madame Marie-Pier Fournier concernant la préparation (mise en page) du journal local pour une période indéterminée (jusqu'à l'embauche d'une adjointe administrative).

Coût du contrat : 50,00 \$ l'heure.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

DOSSIERS CCU

DOSSIER 2022-03 – DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION POUR LE 15, AVENUE CHASSÉ SUR LE LOT 4 008 188 ET 4 008 178

22.03.67

RÉSOLUTION

Les membres du CCU recommandent au conseil l’acceptation de la demande de certificat d’autorisation pour les travaux suivants :

➤ Changement de 2 fenêtres de même modèles et dimensions en PVC blanc et cadrage extérieur en bois (comme actuellement).

➤

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Manon Tremblay

**APPUYÉ PAR** Anik Corminboeuf

**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DEMANDE DE LOTISSEMENT (WL-1138) POUR LE 64, AVENUE MOREL SUR LES LOTS 4 008 245 ET 4 009 034

22.03.68

RÉSOLUTION

Les membres du CCU recommandent au conseil l’acceptation de la demande de lotissement (WL-1138) telle que soumise avec la mention que l’implantation devra faire l’objet d’une demande de permis de construction et conditionnelle à une demande de certificat d’autorisation pour démolition ou déplacement du garage actuel derrière la maison au « [64, avenue Morel](#). »

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Hervé Voyer

**APPUYÉ PAR** Anik Corminboeuf

**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

NOTE : La conseillère, Manon Tremblay, informe les membres du conseil qu’elle se retire de la discussion/proposition puis qu’elle est en conflit d’intérêt.

SUIVI DOSSIER 2021-79– DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION : 124, AVENUE MOREL – LOT 4 008 154

22.03.69

RÉSOLUTION

Les membres du CCU recommandent au conseil l’acceptation de la demande de certificat d’autorisation avec la modification soumise :

➤ Modèle de têtes et tablettes de fenêtres.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Andrew Caddell

**APPUYÉ PAR** Jacques Sirois

**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

SUIVI DOSSIER 2022-01– DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : 85, AVENUE  
MOREL – LOT 6 0435 187

Les membres du CCU informent le conseil municipal que le propriétaire reporte le projet de construction et redéposera de nouveaux plans pour son projet de construction.

2022-02 – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE 135, AVENUE MOREL  
SUR LE LOT 4 008 093

22.03.70 **RÉSOLUTION**

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de permis de construction conditionnelle à ce que les recommandations suivantes soient faites aux plans déposés et approuvés par le CCU :

- Ajout d'éléments décoratifs aux pignons ;
- Modification de la fenêtre côté supérieur Est de la résidence ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois  
APPUYÉ PAR Andrew Caddell  
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité reporte à l'étude la demande de permis de construction du 135, avenue Morel.

**INFORMATIONS DE LA MAIRESSE**

- Membres du conseil ont suivi le Cours d'éthique et de déontologie.
- Suivi du dossier du quai. Visite d'un quai restauré à Sainte-Anne-de-Beaupré. Rencontre avec le député, Bernard Généreux et la députée, Marie-Ève Proulx.
- Suivi du cours d'eau Laplante.
- Activité de plein-air réussie le 5 mars dernier.
- Causerie organisée par la mairesse samedi le 2 avril à 13H30 P.M. au Centre communautaire.

**APPROBATION DES COMPTES**

22.03.71 **RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell  
APPUYÉ PAR Anik Corminboeuf  
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

**FONDS GÉNÉRAL :**

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 28/02/22 :	235 513.06 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	69 495.48 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR FÉVRIER 2022 :	305 008.54 \$



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La greffière-trésorière a transmis à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

\_\_\_\_\_  
Mychelle Lévesque, dir. gén. & greffière-trésorière

### **CORRESPONDANCE POUR FÉVRIER 2022 POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL**

Prendre note que le résumé de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

### **RÉSOLUTIONS**

#### **RENOUVELLEMENT D'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE ET PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE**

##### **22.03.72 RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Hervé Voyer  
**APPUYÉ PAR** Mario Pelletier  
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska renouvelle l'entente de service aux sinistrés couvrant la période de juin 2022 à mai 2023.

**QUE**, Anik Corminboeuf, mairesse et Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer ladite entente.

**QUE** la municipalité verse la cotisation demandée de 180.00 \$.

#### **PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA FONDATION DE L'HÔPITAL-NOTRE-DAME-DE-FATIMA/ACTIVITÉ : SOIRÉE HOMMAGE AUX FEMMES DU KAMOURASKA**

##### **22.03.73 RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Hervé Voyer  
**APPUYÉ PAR** Anik Corminboeuf  
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité appuie financièrement à l'activité « Soirée hommage aux femmes du Kamouraska qui se tiendra le 8 mars prochain » d'un montant de 50.00 \$.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DU  
KAMOURASKA

22.03.74 RÉSOLUTION

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mario Pelletier  
**APPUYÉ PAR** Manon Tremblay  
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité appuie financièrement l'Association du hockey mineur du  
Kamouraska pour une publicité de : Amis : 100.00 \$.

**LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN**

22.03.75 RÉSOLUTION

**ATTENDU QUE** la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

**ATTENDU QUE** la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du  
respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de  
personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

**ATTENDU QU'À** notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les  
conflits entre nations;

**ATTENDU QUE** les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément  
affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

**ATTENDU QUE** la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur  
désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les  
conflits;

**ATTENDU QUE** la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise  
d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

**ATTENDU QUE** les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux  
Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge  
canadienne;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mario Pelletier  
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska condamne avec la plus grande fermeté l'invasion  
de l'Ukraine par la Russie;

**QUE** la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à  
mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses  
différends par la voie de la diplomatie;

**QUE** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les  
mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**QUE** la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le  
peuple ukrainien;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**QUE** la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

**DEMANDE D'UNE COMMANDITE POUR LE GALA DES MÉRITES 2021-2022 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET**

22.03.76 **RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Hervé Voyer  
**APPUYÉ PAR** Anik Corminboeuf  
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité verse à l'École secondaire Chanoine-Beaudet un montant de 100.00 \$.

**VARIA**

**PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES**

22.03.77 **RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Manon Tremblay  
**APPUYÉ PAR** Jacques Sirois  
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de février est fermé.

- C.G. Thériault : 25 447.80 \$
- Ferme Paradis des Côtes : 8 431.50 \$
- Libre Service de l'Amitié : 180.01 \$
- Olivier Kamouraska Chrysler : 351.62 \$
- Postes Canada : 74.18 \$
- Les Éditions Juridiques : 88.20 \$
- IDS Micronet : 229.95 \$ + 11.50 \$
- Fonds de l'information foncière : 10.00 \$
- Garage RMS Saint-Pascal : 91.98 \$





N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR, CONCERNANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL DU COURS D'EAU LAPLANTE

21.03.78 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer  
APPUYÉ PAR Anik Corminboeuf  
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, concernant la surveillance à l'heure des travaux de réfection du réseau d'égout pluvial du cours d'eau Laplante.

Coût demandé : 95.00 \$ incluant les taxes applicables pour l'ingénieur principal.

Coût demandé : 80.00 \$ incluant les taxes applicables pour technicien senior.

Monsieur Jérôme Drapeau, Responsable des Travaux Publics, pourra agir comme surveillant en utilisant un laser à tuyau. Coût d'achat : à préciser. Possibilité de location du matériel à une autre municipalité.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS -AUTORITÉ LOCALE – ANNÉE 2021 -PLAN DE MISE EN OEUVRE SÉCURITÉ INCENDIE – MRC DE KAMOURASKA

21.03.79 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer  
APPUYÉ PAR Manon Tremblay  
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le rapport annuel d'activités – Autorité locale- année 2021- plan de mise en oeuvre en Sécurité Incendie de la MRC de Kamouraska.

2022-05 AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Anik Corminboeuf qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera un règlement modifiant le règlement 2012-02 et 2016-11 sur le Code d'éthique des employés.es municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions posées au fur et à mesure de la rencontre.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

22.03.80 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier  
APPUYÉ PAR Manon Tremblay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance soit close. Il était 21H29.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

---

Anik Corminboeuf, mairesse

---

Mychelle Lévesque, dir. gén. & gref. trés.

**NOTE :**

« Je, Anik Corminboeuf, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

Anik Corminboeuf, mairesse